

La réglementation impose que chaque municipalité dispose d'un service de fourrière pour accueillir les animaux errants capturés sur leur territoire. Afin de réduire les coûts d'exploitation, l'option d'un service intercommunal a été retenue pour mutualiser les frais. C'est dans ce contexte que depuis 1989, la gestion de la fourrière animale est devenue une compétence du Sivom du canton d'Agde.

Le site est situé en limite de la réserve naturelle de Roque Haute, sur le territoire de la ville de Vias. Ce positionnement excentré est volontaire pour éviter toutes les nuisances qui découlent de l'activité. La capacité d'accueil se limite à une trentaine d'animaux répartis dans 20 boîtes. Ces derniers sont divisés en deux parties : la première à l'intérieur de la structure est chauffée par le sol et aménagée avec une corbeille garnie d'une couverture ; la seconde partie est ouverte sur l'extérieur.

Pour éviter que les animaux ne dépérissent, chaque jour, les agents programment des sorties pour leur permettent de préserver leur sociabilité et pour qu'ils puissent se défouler.

Le service fonctionne avec 4 agents qui assurent, au quotidien, les tâches suivantes :

- les tournées planifiées ou sur demande occasionnelle des municipalités adhérentes ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et éventuellement les transferts vers les associations de protection des animaux partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains.



- Les communes adhérentes

Aucun changement n'est intervenu dans le service en 2021, les communes adhérentes sont toujours au nombre de 20, à savoir :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |



- Le tarif pour les particuliers

Le tarif de la régie de recette de la fourrière animale a fait l'objet d'une nouvelle délibération lors de la réunion du 8 décembre 2021. Compte tenu du contexte économique difficile qui perdure dans notre pays l'assemblée délibérante a décidé ne pas augmenter le prix des prestations et de valider les tarifs suivants qui continueront à être pratiqués dans le cadre de la régie de recette :

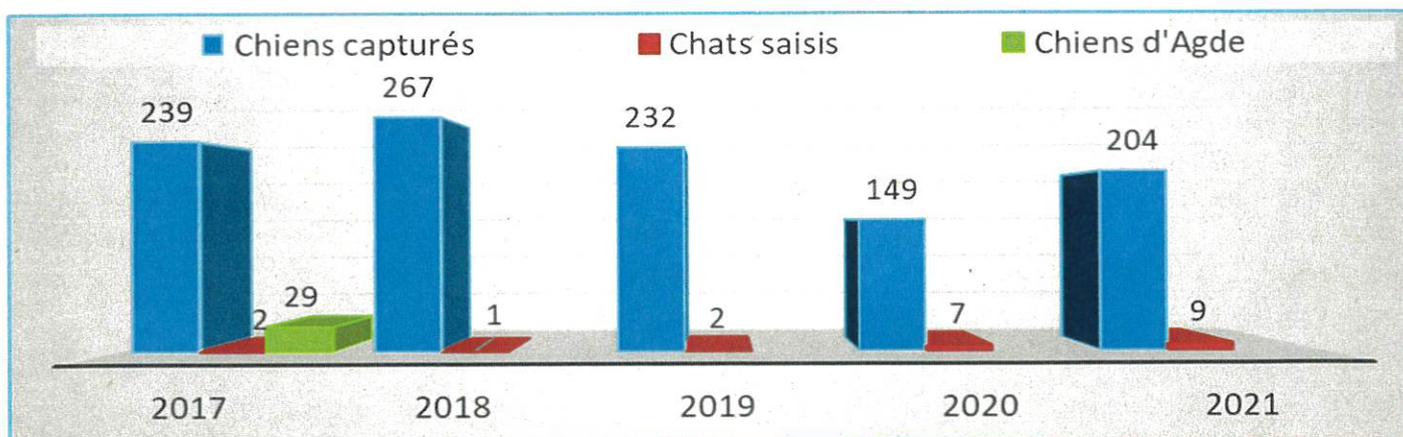
- Frais d'entrée	70,00 €	- Ramassage des animaux morts	80,00 €
- Garde journalière (à partir du 2e jour)	25,00 €	- Enlèvement de chats (par animal)	25,00 €
- Identification d'un animal	85,00 €		



LA FOURRIÈRE ANIMALE - L'état des captures

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	78	4
BESSAN	28	2
VIAS	13	
AUMES	0	
CASTELNAU DE GUERS	2	
CAUX	8	3
CAZOULS D'HÉRAULT	2	
FLORENSAC	10	
MONTAGNAC	7	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1	
NIZAS	2	
LÉZIGNAN LA CÈBE	0	
PAULHAN	7	
PÉZENAS	19	
PINET	0	
POMÉROLS	3	
PORTIRAGNES	12	
SAINT THIBÉRY	12	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	0	
USCLAS D'HÉRAULT	0	
TOTAUX	204	9

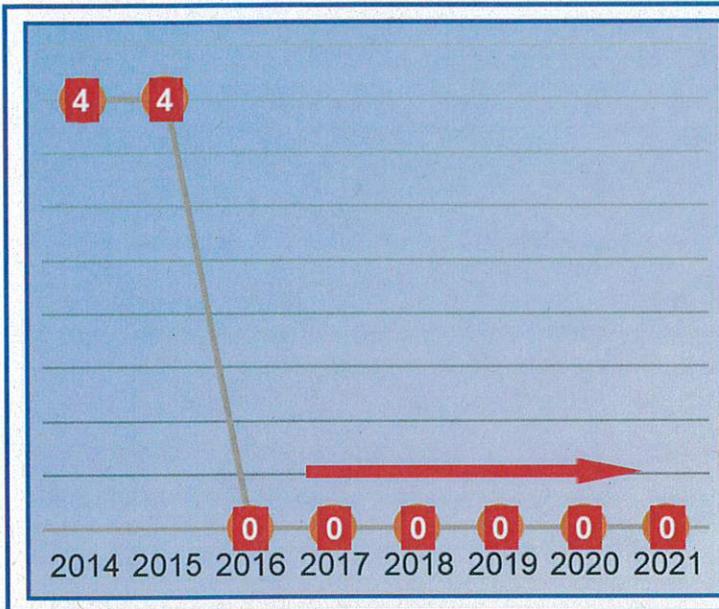
- L'évolution des captures



Après une année marquée par les confinements liés à la Covid 19, les activités du service ont repris un rythme quasiment normal. Conformément aux différentes directives mises en place par l'exécutif les agents ont continué à se protéger en appliquant rigoureusement les gestes barrières.

On note, en 2021, une augmentation des captures de chiens de 37 % (204 contre 149 en 2020). Le service retrouve une activité plus en adéquation avec les années qui ont précédé la pandémie.

Afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes, nous continuons à communiquer les informations concernant les animaux non identifiés au travers du site internet <http://www.sivom-agde.fr> et entre autres, via le profil facebook *Sivom Du Canton d'Agde*, qui est actuellement suivi par 1300 personnes qui relayent, toujours, largement nos publications.



La direction du Sivom poursuit sa ligne de conduite, et ses engagements envers les associations de protection des animaux qui ont conventionné avec la collectivité, aucune euthanasie volontaire n'a été programmée en 2021.

Toutefois, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière animale, des animaux blessés ont été déposés directement dans des cabinets vétérinaires, par les services de secours, sans qu'ils transitent par notre service.

Compte tenu de leur état sanitaire, deux euthanasie ont été pratiquées par les médecins :

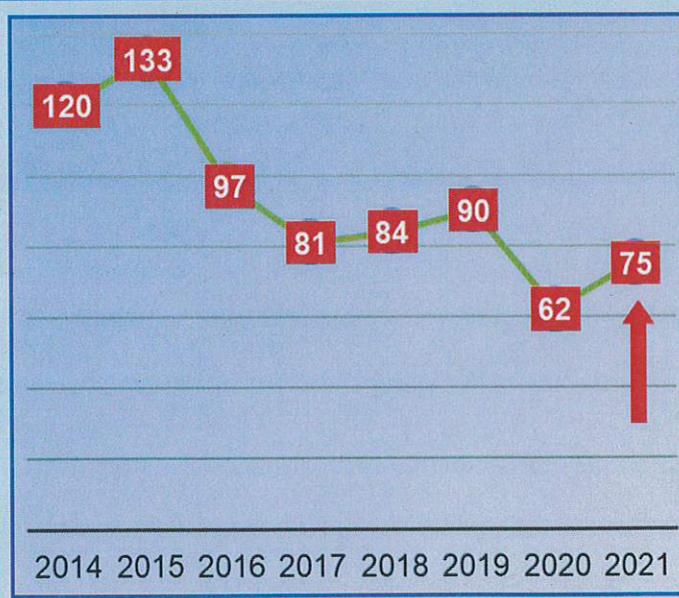
- le 4 juin (1 chat blessé - Agde) ;
- le 21 juin (1 chat accidenté - Bessan).

Les propositions à l'adoption

Malgré la pandémie qui a continué à sévir en 2021, le service a pu conserver une activité quasiment normale.

La reprise des activités des associations de protections des animaux ainsi que la réouverture des refuges ont permis de réguler les flux d'animaux non identifiés et non réclamés, au terme de leur délai de garde (8 jours ouvrés). Pourtant certains animaux ont dû rester en fourrière plusieurs semaines avant que leurs transferts ne puissent être effectués.

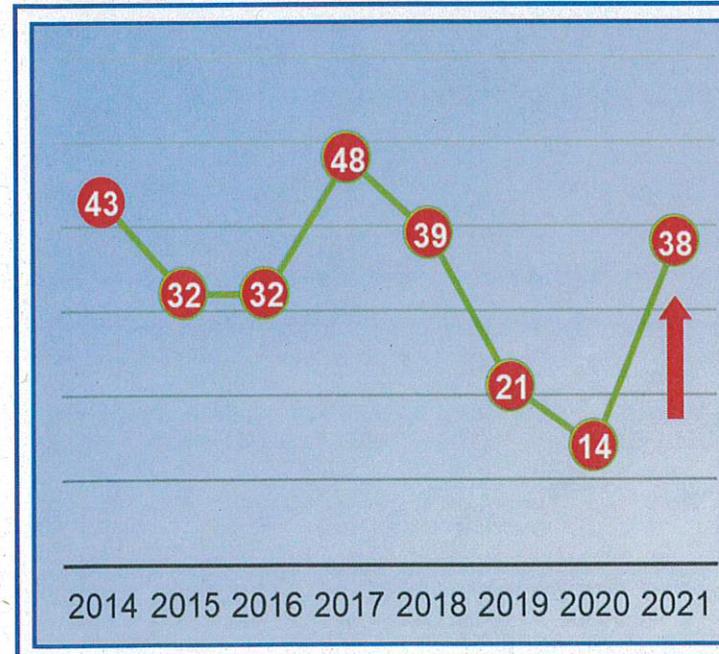
On dénombre, pour l'année de référence, 75 propositions à l'adoption soit une hausse de 20 % comparée au chiffre de l'année 2020 qui était de 62.



Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

La *brigade environnement* assure le relais, sur tous les secteurs de la ville d'Agde, pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés. Ce service a connu, cette année, une nette augmentation des captures de chiens qui s'est traduite de la manière suivante :

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	2		3	1	4	3	8	4	2	1	4	5	37
CAP D'AGDE								1					1
Total	2	0	3	1	4	3	8	5	2	1	4	5	38





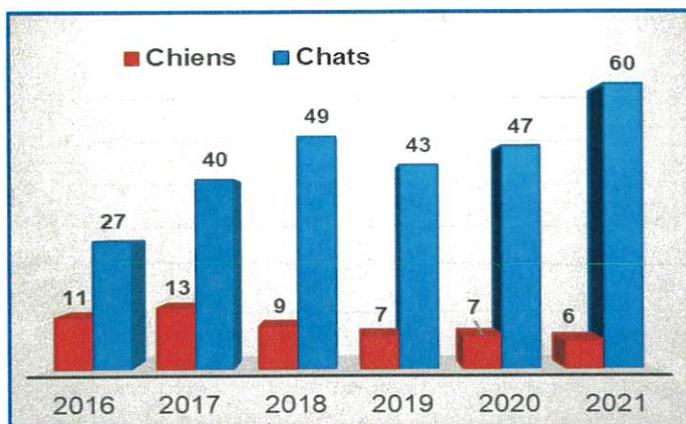
LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le ramassage des animaux morts

Le ramassage des animaux morts a été rattaché à la compétence de la fourrière animale, en juin 2012.

Les interventions sont effectuées généralement sur requête ponctuelle et écrite des maires ou des polices municipales des villes adhérentes à la compétence. Elles permettent l'enlèvement des chiens (de moins de 40 kgs) et des chats morts sur le domaine public.

La prestation est également ouverte aux particuliers domiciliés dans les 20 communes adhérentes moyennant un coût de 80,00 €, à régler dans le cadre de la régie de recette de la fourrière animale.

En 2021, on constate une augmentation des animaux enlevés 66 au total contre 54 en 2020.

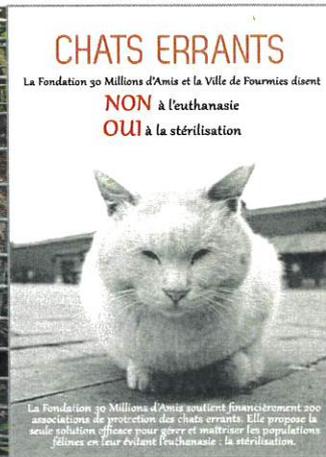
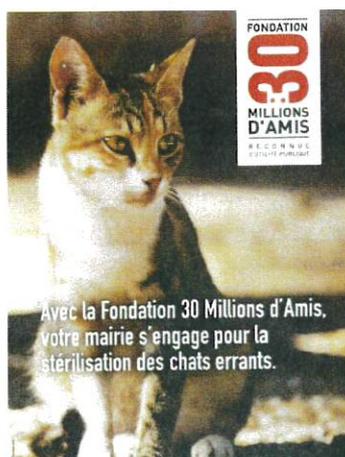


Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	2	13
BESSAN	1	6
VIAS	1	15
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		5
MONTAGNAC		2
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		3
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		
PÉZENAS		3
PINET		
POMEROLS		
PORTIRAGNES	2	10
SAINT-THIBÉRY		2
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	6	60

- Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Comme chaque année, le service de la fourrière animale s'est rendu disponible pour apporter des soutiens techniques et logistiques, dans le cadre des campagnes de stérilisations, pour répondre aux demandes des communes qui ont adhéré à la convention avec la Fondation 30 millions d'amis. Ce dispositif limite la prolifération des chats. Il permet de stériliser et d'identifier les animaux au nom de l'association et ils sont, ensuite, replacés sur le site de capture. En 2021, les agents de la fourrière ont été sollicités à 4 reprises, à savoir :

- Bessan, soutien technique, 15 chats stérilisés et identifiés ;
- Castelnau de Guers, soutien technique, 2 chats identifiés et stérilisés ;
- Vias, soutien logistique, prêt de cages à l'association désignée par la mairie ;
- Montagnac, soutien logistique, prêt de cages à l'association indiquée par la municipalité.



Conventionnement avec l'UNUCR 34

Le 2 mars 2021, une réunion pour mettre en place un partenariat pour rechercher les animaux blessés après collision sur le domaine public a été organisée sur le site de la fourrière animale, entre la direction du Sivom, les agents du service et M. Joël ROUX délégué titulaire de la ville de Bessan et représentant départemental de l'Hérault pour l'UNUCR 34 (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge). Pendant l'entrevue, M. ROUX a exposé son mode d'intervention : sur alerte du service de la fourrière animale, il se transportera avec son matériel et ses 2 chiens sur le lieu renseigné, il sera accompagné par un véhicule du service de la fourrière qui sécurisera le site pendant l'intervention.



Cette coopération vise à la sécurité du public, pour écarter tout risque de contact avec des bêtes blessées. Elle intervient également dans le cadre de la salubrité avec l'enlèvement des carcasses, pour éviter les nuisances olfactives mais la priorité initiale est de mettre un terme aux souffrances des animaux grièvement blessés. Des actions seront possibles, sur le territoire des 20 communes adhérentes à la compétence de la fourrière animale. Après un moment d'échanges, une convention en cohérence avec la politique du Sivom qui privilégie le respect et le bien-être des animaux a été signée par les deux parties.

Poursuite de l'accueil des stagiaires à la fourrière animale

Certaines périodes tremplins dans la scolarité de nos enfants nécessitent une réflexion concernant leur futur choix de carrière pour s'orienter vers la bonne filière et l'établissement approprié. La direction du Sivom du canton d'Agde est régulièrement sollicitée afin d'accueillir des stagiaires pendant des périodes de 1 à 2 semaines pour des phases d'immersion et d'observation au sein de la fourrière animale.

Malgré la pandémie qui continuait à évoluer, en 2021, dans notre pays, la Présidente du Sivom, Véronique SALGAS, a toujours répondu positivement aux appels de ces collégiens ou lycéens domiciliés sur le territoire des 22 communes adhérentes au syndicat. C'est dans le respect des gestes barrières, du protocole COVID-19 et du plan de continuité d'activités du Sivom que nous avons accueilli, du 29 mars au 9 avril 2021, un élève du Lycée d'Enseignement Agricole Privé Bonne Terre situé à Pézenas. Le stagiaire a pu observer les agents du service dans leur quotidien. Il s'est investi, entre autre, dans le nettoyage journalier du chenil. Nous espérons que ce passage dans notre service lui permettra de se projeter, plus facilement, vers son avenir professionnel.



La fourrière animale organise son 1000e transfert pour adoption



Depuis 2010, le Sivom du canton d'Agde conventionne avec différentes associations afin de proposer les animaux non identifiés et non réclamés, à l'adoption, au terme du délai légal de garde. C'est dans ce contexte que les agents de la fourrière animale ont procédé, ce mercredi 23 décembre 2021, à l'identification du 1000e chien sauvé d'une euthanasie certaine. Ce petit caniche abricot prénommé Caramel a été pris en charge dès son retour sur le site, par une bénévole de l'association Jamais Sans Mon Chien, en vue de son prochain placement dans une nouvelle famille.

Cette intervention est une belle occasion pour la Présidente du Sivom du Canton d'Agde, Véronique SALGAS, de saluer ses partenaires et leurs bénévoles, à savoir : L'association Jamais Sans Mon Chien, le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers, les SPA de Villeneuve les Maguelonne et de Port la Nouvelle. Leur dévouement au service de la cause animale et la persévérance de ces intervenants contribuent aux sauvetages de centaines d'animaux et permettent de maintenir l'objectif de la politique mise en place par la direction et le comité syndical du Sivom le « Zéro euthanasie ». En cette veille de fêtes, on peut espérer qu'une belle et heureuse vie attend Caramel dans un nouveau foyer.



LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le bilan financier 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 184 596,26 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	2 648,26 €
Electricité	4 073,52 €
Gaz	2 668,87 €
Carburant	5 430,76 €
Alimentation des animaux	1 252,40 €
Autres fournitures non stockées	198,55 €
Fournitures d'entretien	1 163,03 €
Petits équipements	93,69 €
Vêtements de travail	19,90 €
Fournitures administratives	99,60 €
Entretien de terrains	1 114,08 €
Entretien véhicules	3 446,52 €
Maintenance	555,82 €
Assurances multirisques	1 578,57 €
Indemnités régisseur	110,00 €
Divers (vétérinaires)	6 015,11 €
Frais de télécommunication	1 194,71 €
Taxes Foncières	149,00 €
Personnel + Charges	152 783,87 €

RECETTES TOTALES : 12 720,62 €

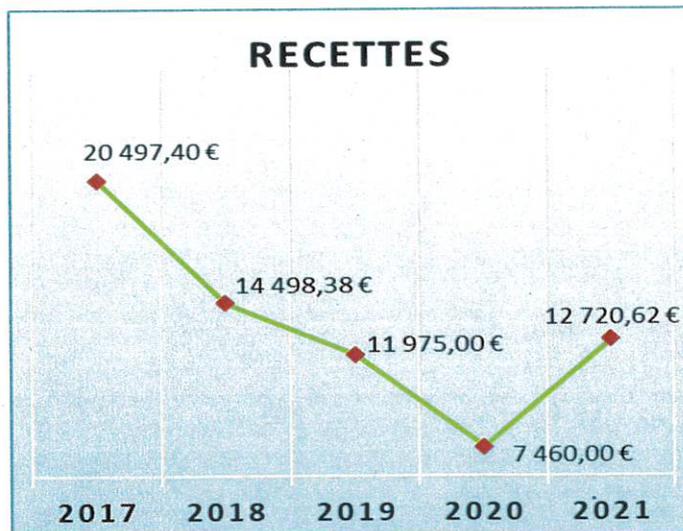
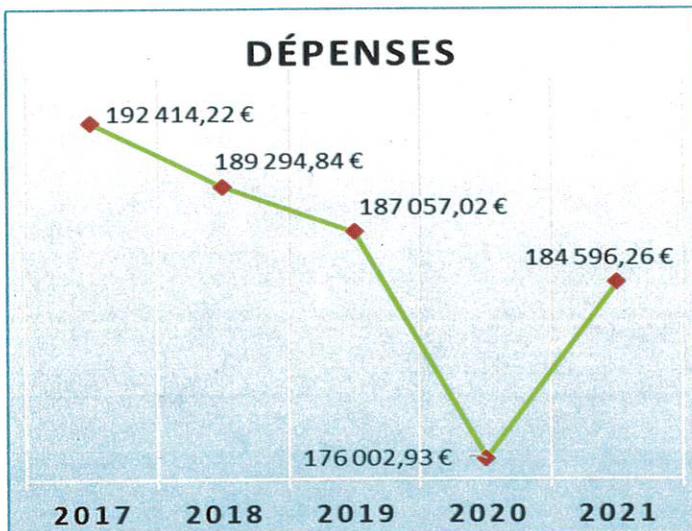
La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes 12 720,62 €



Horaires d'ouverture au public

**du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.**



SYNTHÈSE

L'année 2021 est marquée par une augmentation sensible à la fois des charges à caractère général et des charges de personnel. Il semble que ces deux postes, incontournables, ne puissent plus diminuer compte tenu des efforts engagés par le service en matière, notamment, de maîtrise des consommables. Ces hausses sont globalement compensées par l'augmentation de la régie de recettes qui passe de 7 460,00 € à 12 720,62 €. Cela s'explique par le fait de la baisse d'activités en 2020 et les confinements. 2021 reprend le rythme des années précédentes. Les honoraires vétérinaires ont bien été maîtrisés. Les frais liés aux véhicules sont, eux, constants en augmentation, en raison principalement de la vétusté d'un des deux véhicules. Il est rappelé qu'un d'entre eux sera remplacé, en juin 2022.